L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 8 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 183 Canal, faiseuse de coif fures et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct—dim.

A VENDRE.

A VENDRE—Une Vacherie avec huit vaches, un cheval, un wagon et tous les ustensiles nécessaires.—S'adresser immédiatement 242 rue Esplanade. 8 janv—1t.

UNE personne, se retirant des affaires, désire vendre sa grocerie. S'adresser à Mme [illegible], coin St-Philippe et St-Claude. 8 jan—7t

DEMANDES.

ON demande immédiatement des jeunes filles pour travailler sur des palettes. 111 Royal au premier. 8 janv—2t

ON demande—Une jeune fille qui a quelque expérience de travaux fins de coutures. S'adresser à A. McDermott's Truss and Orthopedic Manufactory, No 200 rue St-Charles. 8 janv—2t

ON demande—Un jeune garçon de 16 à 17 ans pour apprendre un métier et se rendre utile en général. S'adresser à A. McDermott's Truss and Orthopedic Manufactory, No 200 rue St-Charles. 8 janv—2t

ON demande—Un[e] cuisinière, 29 Bourbon. 7 janv—3t

ON demande—Une femme respectable comme gardienne dans une petite famille. On exige des références, au No 249 rue St-Charles. 8 jan—3t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alexander Minoufiet ou Minoufret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 12

Succession d'Alexandre Grille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,836—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Louis Taisson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 déc—28 31 jan7

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,686—Division E—Attendu que Leander J. Barton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin A. Smith et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 jan—8 10 14

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandner, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,691—Division C.—Attendu que Mme Auguste Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 janv—8 7 12

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division E—Attendu que John B. Viner, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 déc—30 jan3 8

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,281—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 13

Succession de James Ottesen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,326—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George L Ottesen administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,486—Division C.—Attendu que James J. Manson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Adelaide I. Noble, veuve de William F. Tutt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,638—Division A.—Attendu que J. W. Stone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Adelaide I. Noble, veuve de William F. Tutt, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 jan—4 7 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,429—Division E—F. Leinewebber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinewebber soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Gernon, Esq, notaire, en son bureau, No 151 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. W. Robinson, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1892.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 déc—27 au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,637—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaele Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 30me jour de janvier 1893 à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Pigniolo soit nommé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent [$12,100] dollars conditionné à l'accomplissement fidèle de ses devoirs; que E. J. Walsh, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—27 au 30 janv

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 13 déc., 200 lots gagnants y ont été vendus.
Aussi vendu 3d gros lot $40,000
[illegible]
Coin des rues Camp et Canal.
Nlle-Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 JANVIER—CLASSE No 186
Tirage de 4 heures P. M.

78	5	64	28	55	66	3	31	9	90	39	56	61

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Nous témoignons que nous apposons notre signature.
Ce 7 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
SAM. A. WILSON.
Commissaires.

La Louisiane donne des tirages quotidiens pour y [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payeront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,	20,000
1 Lot de...	10,000,	10,000
1 Lot de...	5,000,	5,000
2 Lots de...	2,500,	5,000
5 Lots de...	1,000,	5,000
25 Lots de...	300,	7,500
100 Lots de...	200,	20,000
200 Lots de...	100,	20,000
300 Lots de...	60,	18,000
500 Lots de...	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit...		$10,000
100 Lots de... $60,		6,000
100 Lots de... $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit...		$19,980
999 Lots de $20,		19,980

3,434 Lots se montant à... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT,

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous paierons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Postales en plein et faites [illegible] ordinaire ou lettre [illegible].

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, bonne frais aucune.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger eux-mêmes, en ne voulant acheter que des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent avoir la chance de gagner les annoncés.

BANQUES.

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

Nlle-Orléans, 30 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes	$834,232 29	
[illegible]	585,761 56	
Surtirages, garantie et non garantie	26,791 32—1,248,761 55	
Bons des E.-U.	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	29,925 00	
Autres sécurités	14,739 92—	[illegible]
Meubles et instal lations		[illegible]
Maison de banque		36,000 00
Autres propriétés foncières		12,000 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats Unis		3,600 00
Items comptant		138 30
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A.	$73,265 09	
National Park Bank	37,437 68	
Seaboard National Bank	53,339 08	
Banque Nationale des Etats-Unis	43,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75,358 48	
Changes étrangers	33,972 65	
Espèces	181,455 50	
Billets legal tender	180,860 00	
Billets de banques nationales	7,320 00	
Monnaie courante fractionnelle	1,227 64	
Chèques pour le Clearing House	140,851 09—	793,660 40
Total		$2,468,282 63

PASSIF.

Fonds-capital	$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis	132,468 97
Dividendes non payés	2,074 00
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893.	17,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,507,180 71
Demande certificats de dépôts	13,357 [illegible]
Dû aux banques et banquiers, autres que des chèques	[illegible]—1,[illegible]
Bills payables	37,500 00
Total	$2,468,282 63

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KENVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 31me jour de décembre 1892.
A. G. LA NOUE, Notaire.
22déc—22 au 8jan

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
New Orleans Cooperative Banking Association
A la Nouvelle-Orléans,
A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes sur papier de commerce		[illegible]
Prêts co-opératifs aux membres à la clôture du dernier rapport le 31 août 1892	$ 35,289 48	
Prêts co-opératifs additionnels aux membres depuis	20,146 [illegible]	[illegible]
Dépenses courantes encourues depuis l'organisation en 1890, incluant taxes payées		12,784 79
Meubles		2,476 30
Dû par des banques et banquiers	$4,631 20	
Comptant	52 109 74—	56,740 94
Total		$232,066 13

PASSIF.

Capital-actions payé	$109,020 00
Fonds de membres	8,792 50
Profits non divisés	10,772 39
Dépôts individuels sujets aux chèques	112,501 24
Total	$232,066 13

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
F. MULLER, Caissier.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 31e jour de décembre 1892.
F. D. CHARBONNET, Notaire.
Correct—attesté: L. P. DeBAUTTE, WM. A. ROY, THEO. BRUMMER, Directeurs.
3 janv—10t

Etat commercial
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,311,822 50
Surtirages		25,850 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		39,695 00
Dû par des agents de réserve		11,052 02
Dû par des banques et banquiers		52,055 62
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption		2,250 00
Chèques comptant sur des banques locales	$126,628 25	
Monnaie courante	6,622 00	
Billets legal tender et or	362,440 00	
Espèces, nickels et cents	16,615 70—	532,305 95
		$2,140,554 08

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Fonds de surplus	200,000 00
Profits non divisés	61,484 33
Dividendes, 5 pour cent par action, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamés	[illegible]
Billets en circulation	41,[illegible]
Dépôts individuels	1,346,[illegible]
Dû à des banques et banquiers	14,[illegible]
Bills payables	[illegible]
Billets ré-escomptés	100,000 00
	$2,140,554 08

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.
1er janv—1 sem

SOUTHERN NATIONAL BANK
Nouvelle-Orléans, Lne.
Etat de situation commercial.
31 DECEMBRE 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,374,183 37
Surtirage		17,793 76
Actions et bons		31,250 00
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Prime sur ceux-ci		7,000 00
Meubles et installations		5,794 32
Fonds de cinq pour cent		2,250 00
Change étranger et local	$252,801 50	
Monnaie courante et espèces	386,191 75	
Chèques pour le Clearing House	311,237 44—	950,[illegible] 78
Total		$3,398,501 23

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Surplus et profits		45,488 47
Dividendes non payés		247 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,080,264 56	
Certificats "time" de dépôt	125,500 00	
Dû à des banques	552,541 20—	1,773,265 76
Bills payables et réescomptes		34,500 00
Total		$3,398,501 23

J. W. CASTLES, Président.
[illegible] ECKINGER, Vice-Président.
T. R. ROACH, Caissier.
1er janv—7t

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 243,452 00
Change	331,097 33
Prêts sur demande et escomptes	1,461,309 44
Actions	84,173 50
Propriétés foncières	40,643 60
Taxes	16,000 00
Total	$2,[illegible]
Fonds-capital	[illegible]
Profits non divisés	[illegible]
Dépôts individuels	2,156,395 53
Dividendes non payés	2,073 00
Total	$2,727,527 [illegible]

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 janv—

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A.—Attendu que Mme Mary Tilford, née [illegible], a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

[illegible]

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex...7:25 am	No 6 Fast Mail...7:45am
No 7 Coast Acc.9:00 am	No 4 Fast Ex...10:55 am
No 2 Lim. Ex. [illegible]	[illegible]
No 5 Fast Mail.7:15pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail.8:10am	No 2 Fast Mail.6:00pm
No 3, Chic. Lim. 8:00pm	No 4, Chic. Lim.11:30am
No 35, Local Mail and Express...7:05pm	No 36, Local Mail and Express...7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Cal'fa Ex...7:00 pm	Cal'fa Ex...8:15 am
Ft Worth, Hot Springs & St-L. Ex...[illegible]	Ft Worth, Hot Springs & St-Louis...[illegible]
Local...10:00am	Local...3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Alexandria Lo'l.[illegible]	Alexandria Lo'l.7:45am
San Antonio...6:45pm	San Antonio...5:00pm
California Ex. 10:05am	California Ex...9:45am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited...9:20 am	No 2 Limited...7:20pm
No 3 Fast Line.8:00 am	No 6 Fast Line.8:00 pm

GRAND LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9...7:00 pm	No 10...8:10 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7...8:30 am	No 8...5:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache...7:00am
...4:15pm	...3:00pm
Shell Beach...9:25 am	Shell Beach...7:00am
...4:15pm	...5:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache...7:15 am
...7:00 pm	...4:00pm
Shell Beach...9:25 am	Shell Beach...5:00 am
...7:00pm	...7:15 am
	...5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.
Tous les jours.

Alger...9:00 am	Alger...4:20 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger...2:55 pm	Alger...8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger...7:00 pm	Alger...5:00am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le Bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast of Atlantic and Gulf Weather for December.

The region of frequent and severe storms over the North Atlantic this month lies to the northward of a line from Bermuda to the Azores, the great pathway of winter storms being a belt of about 500 miles wide stretching ENE from Newfoundland toward and to the northward of the British Isles, very heavy westerly gales follow these storms that move rapidly eastward along this belt. In the Gulf of Mexico northers become more frequent often extending to the Atlantic coast and south into the Carribean sea. Danger from fog is at a minimum, as the Gulf Stream is well to the eastward and dry offshore winds prevail on the Grand Banks. Little or no ice will be encountered.

DANGEROUS OBSTRUCTIONS ALONG THE COAST.

NOTE.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to the hour of going to press. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters of vessels passing in their vicinity.

Schooner George S. Tarbell, sunk on Brown Ledge, about 5 miles westward from Vineyard Sound Lightship, with mastheads awash, is still an obstruction to vessels entering Buzzards Bay or Vineyard Sound from the westward. Nov 15.

About 1/2 mile S by W 1/4 W mag from the bell buoy marking the broken part of Pollock Rip, Nantucket Sound; Pollock Rip lightship bearing SW 1/4 W mag: Sunken yacht Alva, marked by a gas buoy.

Cape Henlopen Light, W 1/2 S; Cape May Light, N NW 1/4 W. Sunken schooner Annie S Gaskill, marked by a whistling buoy 200 feet to SE, and a bell buoy 175 feet south of the wreck, sunk in 49 feet of water, and each painted red, with the word "Wreck" in white on two sides. Nov 14.

Pollock Rip Slue bell buoy, N NE, 100 yards: Sunken barge Scotia, just awash. One mile W by N from same buoy: Wrecked barge Sterne King, 5 feet out of water. Nov 17.

Smithfield Lightship, W SW 1/2 W, 3 miles: Wreck of barge, 5 feet out of water. Nov 17.

East Chop Light, West, about 3 miles: Sunken schooner, end of jibboom and main boom visible. Nov 19.

Recent Lighthouse Notices.
New York Bay.

Nov. 26—The Lighthouse Board has given notice that on and after December 31, 1892, during thick and foggy weather, there will be sounded at Rock Beacon, Sandy Hook, entrance to New York Bay, an automatic siren, giving blasts on 3 seconds' duration, separated by silent intervals of 17 seconds. On the same date the "Brown siren" now at the station will be discontinued.

NANTUCKET NEW SOUTH SHOAL LIGHTVESSEL.

Nov. 12—The Lighthouse Board announces that Nantucket New South Shoal Lightvessel has been placed on her new station, lat. 40° 48' 30" N., lon. 69° 56' 30" W.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 7 JANVIER 1893.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship esp Puerto Rico, Lasartegui, Barcelone.
Steamship ang Astronomer, Wallace, Liverpool.
Steamship ang Fort William, Houston, Havre.
Steamship [norv] Aalesund, Sabago, Bocas del Toro.
Steamship ang Viola, Murray, Falmouth, Ang. via Newport News.

ARRIVES.

Steamship (ang) Pallas, Valiant, Liverpool, via les Barbades, etc.
Steamship [am] Louisiana, Gager, New York.
Steamship [am] Excelsior, Percy, New York.

BATEAUX A VAPEUR.

St-John, Delahoussaye, Bedrau Raffinery.
Assumption, Dodd, Lockport.
Paul Tulane, Libano Whitelc.
Garland, Hamilton, Essens Ferry.
Mabel Comeaux, Voorhies, New Hope.
Towboat Oakland, Clark, St-Louis, avec 5 barges.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Paso, Gardner	parti 5 janv
Steamship New Orleans, Betts	parti 4 janv
Steamship El Norte, Hawthorn	parti 2 janv
Steamship Louisiana, Gager	parti 31 déc
Steamship Excelsior, Higgins	parti 31 déc
Steamship Straits of Gibraltar, Coull	parti 30 déc

PHILADELPHIE.

Goëlette Anna E Kranz, Lombard	expé. 28 déc

LIVERPOOL.

Steamship Floridian, King	parti 28 déc
Steamship Vesta, Jones	parti 16 déc
Steamship Cuban, Coward	parti 17 déc
Steamship Darien, Wrake	parti 15 déc
Steamship Navigator, Chandler	parti 15 déc
Steamship Australian, Japha	parti 10 déc
Steamship Pallas	parti 3 déc
Steamship Professor, Reynolds	parti 1er déc
Barque Glen Grant, England	parti 9 nov
Barque Oceana, [illegible]	partie 17 nov

LONDRES.

Steamship Norse King, Johnson	parti 15 déc
Steamship Nigretia, Cawthorne	parti 12 déc
Barque Hans, Danlberg	partie 16 oct

BREME.

Steamship Abana, Foreman	parti 18 déc
Navire Sirius, Behring	parti 3 nov

ANVERS

Steamship Dupuy de Lome, Deshaille.	

Steamship Paris, Grandillon	parti 21 déc
Steamship Havre, Laporte	parti 21 oct

TRIESTE.

Barque Vesuvio, [illegible]	partie 1er juin

HAVRE.

Steamship Havre, Laporte	parti 4 nov

BORDEAUX.

Steamship Paris, Grandillon	parti 5 déc

PAUILLAC.

Steamship Havre, Laporte	parti 5 nov

GÊNES.

Barque Concettina, Crescuolo	partie 1er nov
Barque [illegible], Galatola	partie 20 oct

BREMERHAVEN.

Navire Stephan, Kohlman	parti 3 déc

MARSEILLE.

Barque Arcangelo, Padre	partie 15 nov

LIVOURNE.

Barque Anna Maria, D'Abundo	partie 5 nov

SWANSEA

Steamship Abana, Foreman	parti 24 déc
Steamship Norse King, Johnson	parti 20 déc
Steamship Nigretia, Cawthorne	parti 19 déc

MESSINE

Steamship Thomas Melville, Merwick	parti 19 déc

PALERME

Steamship Thomas Melville, Merwick	parti 22 déc
Steamship [illegible]	parti 11 déc

SUNDERLAND.

Steamship [illegible]	parti 20 déc

ALICANTE.

Barque Duisburg, Hasluss	partie 14 nov

WATERFORD.

Barque Consiglio Galatola	partie 28 nov

GARSTON.

Barque Bay of Fundy, Foster	partie 7 déc

GIRGENTI.

Steamship Thomas Melville, Warwick	partie 10 déc

HAVANE.

Brick Maria Teresa, Alsina	parti 28 déc

ST-MICHEL.

Steamship Mandalay, Tindall	parti 17 déc

ST-VINCENT, AP DU VERDE.

Steamship Whitby, Coniston	parti 30 déc

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Agnes	Bluefields	1er dist. 12
Aalesund	Bocas del Toro	1er dist. 12
Andenaes	U K or Continent	Belair
Annie Barrow	Havre	4e dist. 42
Astronomer	Liverpool	1er dist. 32
Amaryllis	Rotterdam	rue de
Bellina	U K or Continent	Grange
Bellingham	Galveston	rue 7e
Chriemhild	New York	Alger
Costa Rica	Havre	rue de
City of Dallas	Puerto Cortez	3e dist. 30
[illegible]	Liverpool	
[illegible]	Liverpool	
Godfrey	U K or Continent	Elevator
Goldsworthy	Liverpool	3e dist.
Iran	Le réparation	3e dist.
Jos. Oteri, Jr	Belize	1er dist.
Marbella	Bocas del Toro	1er dist.
Mexican	Hambourg	1er dist.
Pio IX	Liverpool	3e dist.
Porto Rico	Barcelone	1er dist. 30
Professor Morse	Hamburg	3e dist. 26
Peveril	Honduras	1er dist. 14
Ramon de Larrinaga	Liverpool	3e dist. 44
Red Sea		3e dist. 45
Rover	Bremen	1er dist. 14
S Oteri	Bremen	1er dist. 15
Texas	Liverpool	rue de
The Tanekjold	Bocas del Toro	1er dist. 14
Vera	Bremen	Elevator
Viola	U K or Continent	rue 1re
West Indian	Havre	1er dist. 26
Wanderer	Puerto Cortez	3e dist. 20
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 37
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger

NAVIRES.

Roland	Brême	rue St

BARQUES.

Anna Maria d'Abundo		1er dist. 14
Tilde	Lisbonne	rue St

GOELETTES.

James W Fitch		1er dist. 12
Martha T Thomas		1er dist. 12
Sadie Oteri	Ruatan	1er dist. 12
Thomas N Stone	Charleston	3e dist. 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE
—DE—
PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR
—DANS LE—
1er, 4e et le 5e districts,

Emplacements de choix pour manufactures,
Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages,
Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé,
No 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE
No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE,
No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire,
Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades,

Propriété de batture,
Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.
—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 36,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après, savoir:

1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [premier] district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A. B. C. D. E. F. G., sur un plan de [illegible] fait par D. M. Bell, député-voyer de la ville, en date du 16 février 1892.

Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face sur la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages No 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galeries de façade, vestibule, grande salon, double salon à manger et bibliothèque au premier, avec grandes chambres à coucher avec chambre de bain, office, etc., au deuxième étage.

2° Le lot B mesure 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, avec galeries de façade et de côté, 7 chambres, chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.

3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de beaux banquettes en briques sur la façade et une belle clôture,—site splendide pour un cottage élevé.

4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, avec galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres de domestiques, office, cuisine, etc.

5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 309 et 311, rue Quatrième, avec galeries de façade, 5 chambres de chaque côté, avec chambre à domestiques, hangar, etc.

6° Le lot F mesure 37 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a une fine splendide et une banquette en briques sur le devant.

7° Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; a un banquette en bois à un étage, une bonne barrière et une [illegible] en briques sur le devant. On [illegible] diviser pour un ou plusieurs cottages.

8° Sept lots de terre sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan dressé pour référence à l'étude de A. Pitot, annexé à un [illegible] de cette ville et mesurant comme suit:

Le lot No 1, forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 6 pouces et [illegible] lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 25 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure [illegible] de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope s'ouvrant alors à angle droit vers la dite rue Calliope, 14 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes allant alors à angle droit, 45 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de fond le séparant du lot No 13. Un site splendide pour entreprises manufacturières à cause de sa petite distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'accès facile aux affaires par beaucoup de lignes de chars et dans le voisinage des marchés, églises et écoles, et sont toutes occupées par de bons locataires.

Les propriétés sont vendues, sujettes aux droits des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente, ou précédemment par l'application au bureau de l'encanteur.

9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou de quelque sorte en dépendant, y compris tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture qui lui sont attachés, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant des lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 3 sur un plan officiel du morceau de terre anciennement connu comme propriété du Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson, et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée au-dessous, par la continuation à ladite rivière Mississipi de la ligne divisant lesdits terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur lesdits plan de W. T. Thompson, voyer, et séparée au-dessus par la propriété contiguë appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au-dessous par la propriété de Mme H. J. Summer; il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pieds de comme il est dit plus haut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à leurs dates jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, leur paiement garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour laquelle ils seront consentis, avec les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1893 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant Jno. J. Ward, notaire.
26 déc—26 jan 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le deuxième district,
Sur la rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave—A l'encan.
Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,067—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus, le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:

Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Rocheblave, Tonti et St-Philippe. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et mesurent ensemble [illegible] pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur [illegible].

Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs devront déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 déc—4 11 18 25 janv 1 8 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, No 32 Passage de la Bourse—JEUDI, 12 janvier 1893, il sera vendu, à midi, à l'encan, à l'encoignure des rues Dequindre et Elysian Fields, la vacherie de M. Prosper Barbesch, se composant de:

26 belles vaches laitières, plusieurs avec leurs jeunes veaux et [illegible] sur le point de vêler et fraîches en lait.

2 chevaux, 2 mulets, charrettes à lait et à provisions, baignoires, bidons, baquets et tous les ustensiles de l'établissement.

La vacherie sera vendue au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
7 janv—

PAR JOHN H. O'CONNOR.

SITES POUR BATIR.
Avenue des Ursulines, entre les rues Broad et Dorgenois.
A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre dans le Deuxième District, rue des Ursulines, entre Broad et Dorgenois (îlet rue Hôpital). Les lots sont 28 et 29, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Dans un voisinage bien amélioré ayant tous les avantages à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera toutes les taxes pour 1893 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
8 janv—8 9 10 11

PAR DANZIGER & STERN.

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION à crédit, sans limite ou réserve, pour cause de retrait d'affaires, tout le fonds et installations du magasin bien connu Jackson de J. Simon, coin Chartres et Ste-Anne.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, encanteur. Il sera vendu MERCREDI, 11 janvier 1893, à 11:30 A. M., au local No 14 rue Ste-Anne, coin Chartres, tous le contenu du magasin ci-dessus, consistant en marchandises sèches de choix, et de fantaisie, étoffe pour robes, soieries, bonneterie, marchandises de fantaisie, notions, dentelles, nattes, tapis de foyer, etc. Aussi, de nombreuses vitrines en verre, comptoirs, pupitres, etc.

Conditions—Au-dessous de $200, comptant; au-dessus de $200, à 60 jours; au-dessus de $500 90 jours, payables par des billets endossés et approuvés.
8 janv au 11

Assurances et Banques.

Hibernia National Bank.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1892—Un dividende de cinq pour cent, libre de toutes taxes, sera payé sur demande.
Pour le Board,
CHAS. PALFREY, Caissier.
1er janv—7 fois

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 29 décembre 1892.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le LUNDI, 6 Fév. 1893, entre midi et 2 heures P. M.
A. A. LELONG, Caissier.
30 déc—au 6 fév

Banque Nationale de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1892.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque, qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, à le des rues Camp et Commune, le troisième MARDI, 17me jour de janvier 1893, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
17 déc—au 17 janv

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection annuelle de Neuf Directeurs de cette banque pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, 108 rue du Canal, le MARDI 10 janvier 1893, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
13déc—au 12janv

Bureau de l'Association de Banque Co-opérative de la Nouvelle-Orléans. (N. O. Co-Operative Banking Association). 127 rue Gravier.—Conformément à la Charte, une élection de huit administrateurs, devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 16 janvier 1893, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
28 déc—jan 29 F. MULLER, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection des Directeurs de cette Banque, pour l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, MARDI, 10 janvier 1893 de midi à 2 h. de l'après-midi.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
11 déc—1m

Germania National Bank.—Nlle-Orléans, 21 décembre 1892.—A une réunion du Board des Directeurs, tenue le 20 courant, un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT a été déclaré payable sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1er jan—7t

New Orleans National Bank.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 décembre 1892.

A une assemblée du Board de Directeurs, tenue ce jour, un dividende semi-annuel de VINGT DOLLARS PAR ACTION a été déclaré, payable le 1er janvier 1893.
WM. PALFREY, Caissier.
10 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans City & Lake."—No 102 rue du Canal (au 1er second étage).—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1892.—A une réunion régulière de la Direction tenue le 14 du courant, un dividende trimestriel D'UN DOLLAR ET SOIXANTE-QUINZE CENTS par action a été déclaré, payable à partir du 11 janvier 1893. Le livre des transferts sera fermé du 1er au 11 janvier.
G. W. BREDOW, Secrétaire.
25 déc—25 au 11 janv

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la rue St-Charles.—Coin Carondelet et Huitième—Nouvelle-Orléans, 30 décembre, 1892.
La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 9 janvier 1893, de 10 heures A. M. à midi, pour l'élection des directeurs devant servir l'année suivante. Le livre des transferts sera fermé jusqu'au 9 janvier 1893.
1er janv—1,8 M. RIVIÈRE, Secrétaire.

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, (Vieux Bassin)—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1892.—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte l'assemblée annuelle générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, le 16 de janvier 1893, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., afin de procéder à l'élection de neuf directeurs pour le service de l'année qui suivra.
H. HUARD, Secrétaire.
24 déc—1f par sem au 16 jan

Bureau de New Orleans Butchers' Hide and Tallow Company, Limited, 120 rue Sud Peters.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1892.—Conformément à l'article IV de la charte, avis est par le présent donné que l'élection annuelle de douze directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie JEUDI, 12 janvier 1893, entre midi et 3 heures P. M.
A. B. LACOSTE, Secrétaire.
1er jan—1 au 12

Avis.

Asile Poydras, 5 janvier 1893.
L'assemblée annuelle du Female Orphan Asylum (Société des Orphelines) pour l'élection des Administratrices pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à l'Asile Poydras le LUNDI 16 janvier de midi à 2 heures P. M.
E. E. HODGSON, Secrétaire.
6 janv—10 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,682—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 déc—28 31—janv 9

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,662—Division E—Attendu que John B Viner administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—31—janv 4 9

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,417—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

LE FRANCO-LOUISIANAIS
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 00 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 159 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIÈRES.

Drapeaux, lampes de drapeaux, insignes, bonnières, armoires, pupitres, tableaux et autres articles en général pour société de bienfaisance.

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Police.

LUNDI, 16 janvier 1893 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Police, Les Insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs.
4jan—4 8 11 15 155 rue Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et bien situées
—DANS LES—
SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

No 192 rue Dumaine, entre Tremé et St-Claude—Belle maison à double corps-de logis à un étage, avec attic.

No 35 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres—Une résidence à un étage.

Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène, entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.

No — rue Aline, entre les rues Magazine et Live Oak—Joli cottage retiré de la rue.

Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.

P. A. Bosse, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Armand Courcelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 37,493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre, Premier District, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges et avantages y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, dans le premier district de cette ville, et mesurant 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough passé pardevant J. R. Winchester, notaire, en cette ville le 27 juin 1867.

Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie devant, cuisine de deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., portant les Nos municipaux 451 et 451 1/2 rue Melpomène, loués $18 par mois.

Deuxième District.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Philippe, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, et borné du côté de la rue de Chartres, par une propriété anciennement ou récemment appartenant à U. Blanc et au-dessous par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme Grévet; et à l'arrière, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à M. Cassidy.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, water-works, etc., portant le numéro municipal No 35 rue St-Philippe, vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $16 par mois payable d'avance.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tremé et St-Claude, et mesurant, en pied américain, environ 45 pieds 6 pouces de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds.

Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansardes portant le No 192 rue Dumaine, ayant un rez-de-chaussée 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, et aux mansardes 2 chambres, une bâtisse en briques, à 2 étages, ayant 6 chambres, une autre bâtisse de 2 chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, water-works, etc., etc.

Sixième District.

4° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans le carré d'îlet borné par les rues Aline, Magazine, Live Oak et Foucher, désigné par le No 11 sur un plan déposé à l'étude de A. O. [illegible] notaire en cette ville, selon le plan No 52; ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Aline, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage à distance de la rue ayant une galerie devant, quatre chambres, salle de bain, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., loué $15 par mois.

5° Un certain terrain situé dans la même propriété et contigu à la propriété décrite en quatrième lieu et y touchant, désigné par le No 12 sur le dit plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade rue Aline sur 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, à 1 et 2 ans à un crédit de un et deux ans, au gré des acquéreurs, divisés en coupons-billets égaux, en coupons-billets portant intérêt pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les acquéreurs devront assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant des billets et la police sera transférée au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer toutes les clauses usuelles de non aliénation, venue en tel cas, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat, et cinq pour cent pour le recouvrement des billets. Les acquéreurs paieront les taxes dues de 1893, et un dépôt de dix pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 18 25—fév 1 8

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux forts beaux stocks de groceries pour familles, Vins, liqueurs, balances, comptoirs, étagères, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,583—Division C.

Wm A. McDowell Jr, vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 9 janvier 1893, à 10 1/2 heures A. M., et continuera de jour en jour jusqu'à la clôture de la vente, au local 139 et 141 South Rampart, entre Perdido et Poydras et No 113 South Rampart, coin Perdido, tout le contenu des deux magasins, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 23 décembre 1892, à moi adressé—

1° Le contenu du local Nos 139 et 141 décrit ci-dessus.

2° Le contenu du local No 113 décrit ci-dessus.

Conditions—Strictement comptant.
27 déc—27—janv 1 4 7

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675—Division E—John Jacobs vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, Esq, notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Sam Henderson, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3 fois 6 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée, et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Forman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 16 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,641, Division D—Walter Hood vs. ses créanciers—Ordre de Cour—[illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 déc—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES

CHANCE MAGNIFIQUE
—DANS—
TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue S. Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepôt 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 21, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis. Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir. Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas,) entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Leonidas), Monroe et Stephanie (maintenant Stroelitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

Mercredi, 1er février
SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. G. H. Robinson, encanteur—Bureau, 2 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892, docket No 32,299, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur), mesurant, mesure américaine, 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces plus ou moins, conformément à un croquis du dit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquie, ancien notaire de cette ville, le 16 octobre 1847.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Levée, Douane et Chartres, mesurant 48 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 5 pouces de profondeur, borné au côté rue de Chartres par la propriété appartenant à M. Hery et sur l'autre côté par la propriété dernièrement appartenant à T. Banks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.

Aussi un lot de terre, situé à l'le côté sud ouest de la rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, en pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié, le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, sur le côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par S. J. Wolf, comme fabrique d'habillements de jeans.

Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements de S. J. Wolf & Sis, désignés par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour et sous la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise manufacturière. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'août 1893, à un loyer annuel de $3,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir: Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tout le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.

2° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 3 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 37 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 3 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 28 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de [illegible] à partir du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod désignés par les lettres A, B, C et D, sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après le dit croquis, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A, forme le coin des rues Nouvelle-Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée (ou S. Peters), 19 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 94 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 72 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 63 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 [illegible] 6 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond, le séparant du dit lot D, 76 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C, 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 89 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.

Lesquels locations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 26 et 28 rue Nouvelle Levée, courant à travers et portant aussi rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, et [illegible] Harry K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente [illegible].

4° Un certain [illegible] [illegible] [illegible]

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magazine.

5° Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant loués à raison de $55 par mois pour les deux côtés.

6° Deux certains lots de terre adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne la divisant du lot No 1, et 159 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne la divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits etc.

Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.

7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouilly au mois de Janvier 1846 avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres 8 pieds de large, faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et 159 pieds 5 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désigné par le No 35 rue Hôpital.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'îlet borné par les rues Mamant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, chaque côté ayant environ cinq chambres et loués à $4 par mois chaque côté, et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.

9° Deux terrains de choix convenables pour y bâtir dans le même carré d'îlet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par E. Buisson, voyer, le 20 mai 1833. Chacun des dits terrains mesure 32 pieds de façade rue Bartholomew, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.

10° Un certain terrain numéroté 10, situé dans le faubourg Marigny formant le coin des rues Champs-Elysées et Craps, maintenant Bourgogne, dans le carré borné par les rues François et Remparts, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps, maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut, ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.

11° Deux certains terrains situés dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 5 et 6, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun, cinq chambres, tous loués $8 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.

12° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan, désigné comme terrain No 10 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, le 30 août 1845, lequel terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, et mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Bienville, sur 102 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et de façade rue Rendon entre lignes parallèles.

13° Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Solomon, Napoléon (maintenant Conti), dans le Jackson et désignés par les Nos de 6 à 11 inclusivement, et le No 24, sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, en date du 29 mars 1860. Les terrains 6 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville. Les dits terrains 10 et 11 touchent sur le terrain 9 et forment le coin des rues Bienville et Napoléon et a 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Napoléon, le terrain No 11 a 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Napoléon, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, et le dit terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.

14° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 11 lignes sur la limite du terrain A. O., 72 pieds 6 pouces sur la limite du terrain de John Donegre, et 26 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant voyer de Lafayette en date du 24 février 1849; sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et lequel morceau de terre fait partie du terrain A, sur le plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc., et dépendances y appartenant.

15° Tout ou en partie cinq lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 33 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés, par les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16° Un certain carré d'îlet, situé à Carrollton Paroisse Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, compris entre les rues Stephanie, maintenant Stroelitz, Sixteenth, Monroe et Degnand, maintenant Léonidas, et désigné par la lettre N, lequel îlet est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Stephanie, sur 120 pieds de profondeur; le No 11 mesure 30 pieds de façade rue Sixteenth sur 120 pieds de profondeur, Degnand maintenant Léonidas. Les Nos 12 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stephanie, maintenant Stroelitz, sur 120 pieds de profondeur, le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stephanie, maintenant Stroelitz; et le No 24 formant l'angle des rues Stephanie, maintenant Stroelitz, et Degnand, maintenant Léonidas; et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Degnand, maintenant Léonidas sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Surgi, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.

17° Cinq certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée et des rues Delord, Water et Louisa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856, lesquels terrains ont les dimensions suivantes:

Le terrain 5 a 25 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle, et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds, 10 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; et 20 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle, sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8; le terrain No 8 a 134 pieds, 3 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9; le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 29—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Argenterie plaquée et Divers autres Articles.

Succession de John E. Pattison.

No 36,600—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Le JEUDI, 12 janvier 1893, à 11 heures A. M., au No 92 rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 décembre 1892, pour le compte de la susdite succession. Un lot de meubles, argenterie plaquée, livres, etc.

Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
30 déc—30—jan 4 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Frank Sharp vs. Mme A. Goodwin.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,039—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 75 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29déc—29 jan8 11

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,606—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Glenn Miller, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 11 15